

Madame,
Monsieur,

Conformément à l'article 86 de la Nouvelle Loi Communale, devenu L1122-12 du Code de la Démocratie Locale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil communal qui aura lieu **le vendredi 19 décembre 2008 à 19 H 30'** à la Maison Communale, Place Communale, n° 1 à 4218 HERON (Couthuin).

ORDRE DU JOUR :

En séance publique :

1. Modification budgétaire de la Fabrique d'église de Surlemez pour l'exercice 2008.
2. Budget de la Fabrique d'église de Surlemez pour l'exercice 2009.
3. Rapport d'administration article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.
4. Budget communal pour l'exercice 2009.
5. Budget de l'Agence de Développement Local – Approbation.
6. Première modification budgétaire du C.P.A.S. pour l'exercice 2008.
7. Vote d'un emprunt destiné à financer les travaux d'enduisage de diverses voiries 2008.
8. Vote d'un emprunt pour l'acquisition d'un immeuble sis Place Communale, 3 à Couthuin dans le cadre des aménagements de la place communale et de ses abords.
9. Fourniture de mazout de chauffage et de roulage - Approbation des cahiers spéciaux des charges – Conditions et mode de passation du marché.
10. Amélioration et égouttage de la rue de Surlemez – Approbation du cahier spécial des charges – Conditions et mode de passation du marché.
11. Marché conjoint en vue de la fourniture et la pose de kits photovoltaïques dans le cadre du projet FEDER « 31 communes sous le soleil » - Approbation des cahiers spéciaux des charges.
12. Garantie de la Commune pour les divers emprunts contractés auprès de DEXIA par le BEP-ENVIRONNEMENT en vue du financement des investissements 2008-2009.

A huis clos :

13. Ratification de désignation dans l'enseignement.

Par le Collège,

La Secrétaire,
C. BOLLY

Le Bourgmestre,
E. HAUTPHENNE

Annexe : un exemplaire du budget communal pour l'exercice 2009.